



Départ en formation à 800km de chez moi sur mon jour de repos

Par **tazus130**, le **17/05/2014** à **14:17**

Bonjour ,

En formation 1 à 2 jours par mois à 800kms de chez moi je me trouve a devoir prendre le train sur mon jour de repos et je voudrais savoir si mon patron en a le droit sachant que mon contrat de travail me prévoit 2 jours de repos dans la semaine que je n'ai plus du coup(dimanche fixe + 1 jour variable dans la semaine) je travaille dans le commerce de gros à prédominance alimentaire.

merci d'avance de votre réponse

Par **P.M.**, le **17/05/2014** à **16:53**

Bonjour,

Le temps des déplacements professionnels pour vous rendre sur le lieu de travail et en revenir n'est pas du temps de travail effectif mais déjà lorsqu'il dépasse celui habituel, il doit faire l'objet d'une compensation financière ou en repos...

Par **tazus130**, le **17/05/2014** à **17:03**

merci de votre réponse

donc sachant que normalement je mets 5 minutes a pieds de chez moi a mon travail et que pour aller en formation j'ai : 40 minutes de route pour la gare , 3 h de tgv , 1h de rer et bus allé retour ils me doivent donc 2*4h40 - 10 minutes soit 9h20 a récupérer en repos ou bien en argent si j'ai bien compris!!!

merci bien je vais de ce pas voir ma direction!! ;-)

Par **P.M.**, le **17/05/2014** à **17:18**

Vous pourriez vous référer à l'[art. L3121-4 du Code du Travail](#)...